



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 23 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 mai à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Joseph BOIVENT, Jean-Yves LEFEUVRE (suppléant Y.NADESAN), Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Philippe LETOURNEL, Mesdames Valérie FAUCHEUX, Evelyne PANNETIER (suppléant JP Martin), Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s Messieurs André LEFEUVRE, Yannick NADESAN, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Philippe BONNIN

Assistaient également : Mesdames Jessica MISERIAUX du SMPBC, Mathilde BAZIN du SIEFT, Monsieur David CLAUSSE du CEBR, Madame Véronique PERRATON et Messieurs Jean-Pierre TROUSLARD et Antoine DECONCHY du SMG35

Secrétaire de séance : **Joël SIELLER**

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 11

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/05/06 Programme complémentaire n°1 : BV

Comité Syndical du 23 mai 2017

N°17/05/06 Programme complémentaire N°1 : BV

Rapport,

Après analyse des dossiers de demande de financement 2017, les montants éligibles à une aide du SMG35 pour certains programmes « bassins versants » s'avèrent supérieurs aux inscriptions budgétaires réalisées en début d'année. Il est proposé d'inscrire les montants supplémentaires suivants au programme d'opérations :

Maître d'Ouvrage	BV	Montant inscrit au BP 2017	Montant éligible	Montant complémentaire à inscrire
CEBR	Drains du Coglais	16 000	18 400	2 400
CEBR	Haute Rance	32 400	44 550	12 150
CEBR	Chèze Canut	24 000	35 800	11 800

Sur les autres programmes bassins versants, les montants prévisionnels des aides sont inférieurs aux enveloppes inscrites en début d'année.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **RAJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2017 le programme complémentaire n°1 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 26 350 Euros, seront prélevées sur le chapitre 658 «Charges diverses de gestion courantes » du budget 2017

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 23 mai 2017

Le Président,

Auguste FAUVEL

